

Vous avez reçu le vaccin contre la COVID-19? Voici les prochaines étapes

Un plus grand nombre de personnes vaccinées signifie moins de personnes qui tombent malades. Lorsque vous recevez votre vaccin, vous contribuez à protéger votre communauté de sorte que certaines mesures pourront être levées et que nous pourrions nous réunir en toute sécurité.



PRINTEMPS

Les cas sont élevés et la couverture vaccinale est faible.

Continuez de suivre les conseils de santé publique de votre localité et de maintenir les mesures de protection individuelles, que vous ayez reçu un vaccin ou non, pour assurer votre sécurité, ainsi que celle de votre famille et de votre communauté.

Il faut vacciner plus de gens avant que les restrictions puissent être levées.

Communiquez avec des amis, des membres de votre famille ou des voisins qui pourraient avoir besoin d'aide pour prendre leur rendez-vous de vaccination ou pour s'y rendre.

**Restez à la maison • Protégez-vous
• Faites-vous vacciner**



ÉTÉ

Le nombre de cas est faible, la couverture vaccinale est élevée pour une dose et de plus en plus élevée pour deux doses.

DANS LA MESURE OÙ 75 % des personnes admissibles au vaccin ont reçu une dose et 20 % ont reçu une deuxième dose.

ALORS les restrictions commencent à être levées en fonction des conditions dans votre région, mais vous devez quand même suivre les conseils de santé publique de votre localité et respecter les mesures individuelles comme la distanciation physique et le port d'un masque.

Vous pourrez vous rassembler en petits groupes en plein air avec votre famille et vos amis.

Vous devriez quand même éviter les foules.

**Camping • Randonnées pédestres
• Pique-niques • Terrasses**



AUTOMNE

Le nombre de cas est faible et la couverture vaccinale à deux doses est élevée.

DANS LA MESURE OÙ 75 % des personnes admissibles au vaccin ont reçu leurs deux doses et sont entièrement vaccinées contre la COVID-19.

ALORS les autorités locales de santé publique pourront lever davantage de mesures et vous devriez pouvoir faire plus d'activités à l'intérieur avec des personnes ne faisant pas partie de votre ménage.

Toutefois, la COVID-19 ne sera pas éliminée, et vous devrez tout de même suivre certaines mesures de santé publique.

**Collèges • Sports intérieurs •
Rassemblement familial**

Pour en savoir plus, visitez le site canada.ca/vaccin-covid